

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL DE COMMUNAUTE REUNION DU 14 MAI 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE QUATORZE MAI à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE DES FETES DE GOSNE, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 04 mai 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., MIRAMONT F., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., FRAUD E., GENOUËL J., LAHAYE P., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., MAILLARD M., MICHOT B., ORY G., PIQUET S., SALAÛN F., VEILLAUX D.

Absents : Mmes COUR L., DANEL F., KERLOC'H A., LAMOUR E., MM BARBETTE O., BEAUGENDRE F., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., DESRUES T., GOSSET E., LEVENEZ E., MARCHAND S., PICARD H., SALAÛN R.

Pouvoirs : Mme COUR L. à M. SALAÛN F., Mme DANEL F. à M. LAHAYE P., M. DESBORDES P-J. à M. BEGUE G., Mme LAMOUR E. à M. BEGASSE J., M. PICARD H. à M. BLANQUEFORT Ph.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Création d'un nouveau secteur d'activités à l'est du Parc de SEVAILLES - Territoire de la commune de LIFFRE

Rapporteur : Gilbert LE ROUSSEAU, Vice-président

- VU le code général de la propriété des personnes publiques ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2017, portant statuts de Liffré - Cormier Communauté, et notamment les compétences obligatoires « *Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territorial et schéma de secteur* » et « *Actions de développement économique, création, aménagement entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale (...)* » ;
- VU le plan local d'urbanisme de la commune de LIFFRÉ approuvé le 06/07/2017, exécutoire le 18/07/2017 et à mis à jour le 06/11/2017 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 3 Mai 2018 ;

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

La constitution de Liffré-Cormier Communauté au 1^{er} janvier 2017 a été motivée par deux souhaits : conserver une action publique locale et citoyenne de proximité d'une part et conforter le territoire comme bassin de vie intermédiaire entre Rennes Métropole et Fougères Agglomération, d'autre part.

A cet effet, les élus des 9 communes se sont notamment donnés pour objectifs d'assurer le développement économique du territoire, source d'emplois bénéficiant à l'ensemble du bassin de vie et de développer son rayonnement, en s'appuyant notamment sur sa vitalité, son attractivité économique et ses atouts touristiques.

Liffré-Cormier dispose actuellement de 2 zones d'activités intercommunales : Le Parc de Sévailles et la ZAC de la Mottais.

Les superficies cessibles actuellement de disponibles (Sévailles et tranche 1 de la Mottais) ne permettent pas d'accueillir une entreprise qui aurait un besoin de foncier de plus 2 hectares, et la tranche 2 de la Mottais ne permet pas quant à elle de proposer un terrain de plus de 10 hectares d'un seul tenant.

La mise en commercialisation d'une nouvelle zone d'activités nécessite, outre la phase « Travaux », la mise en œuvre préalable d'étapes règlementaires incontournables notamment au titre du code de l'environnement, qui rallongent les délais. (A titre d'exemple, le parc de Sévailles en cours de commercialisation a été amorcé en 2010.)

Aussi, et quand bien même, La Mottais et Sévailles ne seraient pas aujourd'hui entièrement commercialisées et aménagées, l'ouverture d'un nouveau secteur permettrait de répondre aux opportunités qui pourraient se présenter et que nous ne pourrions satisfaire avec les terrains actuellement disponibles sur l'ensemble du territoire de Liffré-Cormier.

L'accueil de nouvelles entreprises engendre :

- La création de nouveaux emplois
- De nouvelles recettes fiscales

De manière concomitante, cela impacte de manière positive sur l'attractivité de Liffré-Cormier et bénéficie aux autres domaines et acteurs contribuant au développement du territoire, tels que le secteur de la construction, le commerce et les services publics de proximité (petite enfance, sport...)

Pour satisfaire l'ensemble de ces besoins, il est donc proposé la création d'un nouveau secteur d'activité. Le choix s'est porté sur le territoire de la commune de Liffré dans la mesure où celle-ci dispose d'un secteur classé au PLU à vocation économique d'une superficie de 20 hectares.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création d'un nouveau secteur d'activités dans le prolongement Est du parc d'activités de SEVAILLES ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant à lancer toutes les études règlementaires ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les négociations foncières ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à lancer les consultations pour la réalisation des travaux nécessaires à la viabilisation de ce secteur, et signer l'ensemble des pièces de marchés qui en résulteraient ;
- **DECIDE** la création d'un budget annexe.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD



Envoyé en préfecture le 29/05/2018

Reçu en préfecture le 29/05/2018

Affiché le

ID : 035-243500774-20180514-DEL2018_048-DE